



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.679

**OBJET : CULTURE - INSTANTS D'ETE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION
D'AVENANT**

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE - INSTANTS D'ETE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION
D'AVENANT - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour la septième année consécutive la manifestation “ Instants d’été ” est organisée à Aix-en-Provence et va se dérouler du 04 juillet au 29 août 2010. Le principe de cet événement repose sur des projections de films en plein air, sur la retransmission en direct d’opéras, ainsi que sur la réalisation d’ateliers de sensibilisation et d’éducation à l’image, ateliers organisés à destination des structures de proximité de la Ville.

“ Les Instants d’été ” permettent à un large public de se rencontrer dans des lieux privilégiés et d’échanger autour d’instantanés de convivialité. Le concours de différentes associations, nos partenaires depuis plusieurs années, contribue à la synergie recherchée et souhaitée par la Ville pour le succès d’événements spécifiques, dont “ Instants d’été ”. Ces événements ont été définis au travers des grands axes de la politique culturelle aixoise. L’édition 2010, couvrira l’ensemble des mois de juillet et août, participant ainsi à une proposition culturelle estivale plus ouverte pour les Aixois comme pour les touristes, durant un mois d’août traditionnellement peu riche en événements locaux.

La programmation proposée sera la plus large possible, en termes d’époque, de style, ou d’origine, afin de faire découvrir ou redécouvrir des grands classiques du 7^{ème} art. Une soirée sera dédiée aux courts métrages en partenariat avec l’association “ Rencontres Cinématographiques d’Aix-en-Provence ”, et trois soirées seront consacrées à l’opéra avec des retransmissions en direct du Grand Théâtre de Provence ou du théâtre de l’Archevêché. “ Don Giovanni ”, “ Le Rossignol et autres fables ” et “ Pygmalion ” sont les oeuvres choisies pour ces "instants" lyriques, en partenariat avec le Festival d’Aix-en-Provence.

Les ateliers seront réalisés par les associations “ Institut de l’Image ” et “ Anonymal ” dans le cadre d’un processus national “ Passeurs d’Images ”. Ils doivent aboutir à la réalisation de deux courts métrages qui seront visionnés lors d’une première partie de projection.

Pour assurer cette programmation, à la fois de projections d’œuvres et d’ateliers, le soutien de la Ville s’élève respectivement à 20 100 euros et 8 500 euros pour les deux associations mentionnées.

La manifestation “ Instants d'été ” se déroule dans plusieurs parcs et jardins de la Ville et irrigue le territoire de la Commune en s'installant successivement au Théâtre de Verdure, au Musée Granet, au Parc Rambot, au Pavillon Vendôme, au Parc de la Torse, dans le jardin de la maison de quartier la Maréchale et, enfin, au Parc Jourdan. Cet évènement favorise ainsi la mobilité des publics et fait de ces lieux un espace culturel de rencontres autour d'expressions artistiques cinématographiques.

Ces propositions ont été validées le 18 mai 2010.

Je vous propose donc, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association “ Institut de l'Image ” une subvention de 20 100 euros (vingt mille cent euros) dans le cadre de la manifestation “ les instants d'été ”.
- **DIRE** que cette somme sera imputée au chapitre 9233 6574 1861 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** l'avenant n°3 à la convention d'objectifs pluriannuelle établie entre la Ville et l'association Institut de l'Image.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint Déléguée à le signer ainsi que tous documents afférents.
- **ATTRIBUER** à l'association “ Anonymal ” une subvention de 8 500 euros (*huit mille cinq cent euros*) dans le cadre de la manifestation “ les instants d'été ”.
- **DIRE** que cette somme sera imputée au chapitre 9233 6574 1861 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.679 - CULTURE - INSTANTS D'ETE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION
D'AVENANT**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS VOTÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°09-0 476

Entre,

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire, Maryse JOISSAINS-MASINI, ou par l'élu délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du
désignée sous le terme « **La Ville** »,

d'une part,

et

l'Association dénommée « Institut de l'Image » association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège social est situé Cité du livre, 8 – 10 rue des Allumettes, 13090 Aix en Provence, n°SIRET 383 343 555 00017 représentée par son(sa) Président(e) en exercice désignée sous le terme « **l'Association** »,

d'autre part,

Préambule

Par délibération du 11 mai 2009 N° 2009-0476, la ville d'Aix-en-Provence a attribué une subvention de fonctionnement de 30.000 € et adopté la convention d'objectifs pluriannuelle 2009-2011.

Par délibération du 2 août 2009 N°2009-0731, la ville d'Aix-en-Provence a attribué une subvention d'équipement de 60.000 € et entériné ce versement par l'adoption d'un avenant N°1 à la convention d'objectifs triennale qui lie la Ville et l'Association.

Par délibération du 09 décembre 2009 n°2009.1340, la Ville d'Aix en Provence a attribué une subvention exceptionnelle de 4 500€ et entériné ce versement par l'adoption d'un avenant n°2 à la convention triennale qui lie la Ville et l'Association

Il convient aujourd'hui d'attribuer à l'association une subvention complémentaire d'un montant de 20 100€ pour sa participation à la manifestation « Instants d'été »

Article 1

L'article 4 intitulé « Montant des subventions et conditions de paiement » est modifié afin de porter à 50 100€ le montant global de la subvention octroyée par la Ville à l'Association pour l'exercice 2010.

Le versement de la subvention exceptionnelle de 20 100€ pour l'année 2010 s'effectuera

en une seule fois dès le vote du Conseil Municipal.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs 2009-2011 établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Commune
(Dates et signatures)

Pour l'association
(Dates et signatures)